

AVENANT N°3

I/23056

À la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et la Maison des Associations du Sablon pour l'année 2009 en date du 18 décembre 2008, modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 26 mars 2009 pour le versement du solde de la subvention de conventionnement 2009.
- Avenant n°2 en date du 24 septembre 2009 pour l'organisation d'une manifestation.

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par, Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 26 novembre 2009 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) La Maison des Associations du Sablon – Centre Social représentée par son Président, Monsieur Guy CHARBONNIER agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,

d'autre part,

PRÉAMBULE

La Maison des Associations du Sablon (MAS) est située Ibis rue de Castelnau à Metz, au sein du quartier du Sablon.

La MAS a rédigé un projet d'animation autour des thématiques du lien social, du lien intergénérationnel et de l'éducation populaire qu'elle souhaite mettre en œuvre au profit des habitants du quartier en partenariat avec la Ville de Metz. L'Association constituant un acteur essentiel de la vie sociale et culturelle du secteur du Sablon, son projet prendra en compte une double dimension sociale et territoriale (Sablon) et assurera le lien entre ce quartier et l'ensemble de la Ville. Le projet 2009 conforte le travail déjà engagé par l'Association et justifie le partenariat avec la Ville de Metz.

L'ensemble des actions proposées rejoint un certain nombre d'objectifs que la municipalité de Metz souhaite mettre en place en matière de Jeunesse dans le cadre du mandat 2008/2014, à savoir :

- Favoriser l'animation en faveur des jeunes de 6 à 25 ans au travers d'actions visant à développer d'une part la citoyenneté, les liens familiaux et intergénérationnels, la créativité et l'initiative (par le biais de pratiques culturelles, sportives, artistiques, scientifiques, et relevant des cultures urbaines) et d'autre part une animation dans tous les temps d'une journée (accueil périscolaire, vacances, mercredis éducatifs...).

- Favoriser l'animation du territoire en proposant, tout d'abord, une démarche éducative sur tout le quartier, c'est-à-dire :

1. Une animation autour de l'éducation à la citoyenneté (pratiques artistiques, sportives, scientifiques...),
2. Une éducation à la santé et au bien être (lutttes contre les addictions, les troubles liés à une mauvaise alimentation...),
3. Une sensibilisation à l'investissement dans la vie collective.

- Favoriser la mise en place d'un projet éducatif selon la modalité d'un Conventionnement d'Education (pour les structures ayant un projet éducatif et pédagogique écrit et partagé avec la Ville).

Compte tenu des orientations communes des projets des deux parties,

Il a été convenu ce qui suit :

L'Association s'engage à mettre en œuvre son projet éducatif 2009 sur le secteur du Sablon selon le programme d'actions retenu par les 2 parties.

À ce titre, la Ville de Metz accepte de participer au financement des dépenses liées à la mise en œuvre de son projet selon les modalités définies ci-après.

ARTICLE 1 : L'article 5 de la convention 2009 est complété comme suit :

ARTICLE 5 – CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 novembre 2009, a décidé d'attribuer à la Maison des Associations du Sablon – Centre Social, une subvention de 1 804 € au titre de participation à l'achat d'équipement, de mobilier et de matériel pour l'année 2009.

La participation financière globale de conventionnement au titre de la saison 2008/2009 s'élève à 100 080 €.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de la convention 2009 restent inchangées.

FAIT A METZ, le

Le Président
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Guy CHARBONNIER

Thomas SCUDERI